

# Aide aux investissements pour la gestion des biodéchets des acteurs économiques

## ADEME

L'aide est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2024.

## Présentation du dispositif

L'ADEME accompagne les acteurs économiques dans la gestion des biodéchets.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

#### — Entreprises éligibles

L'aide concernent les opérateurs privés de traitement de biodéchets.

#### — Critères d'éligibilité

Il doivent :

- respecter la réglementation, y compris dans le cas d'une valorisation des biodéchets en aval par un tiers (exemple : respect des plans d'épandage après traitement par compostage /méthanisation/hygiénisation),
- réaliser des études préalables, fournies obligatoirement à l'appui de la demande d'aide (voir la fiche études gestion des biodéchets des activités économiques 2024) un plan d'approvisionnement justifiant le besoin de l'équipement doit être fourni,
- être compatible avec les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),
- mettre en œuvre des actions de réduction du gaspillage alimentaire et de gestion de proximité si l'étude préalable le préconise : pour les producteurs de déchets organiques,
- rédiger un plan d'approvisionnement justifiant le besoin de l'équipement.

### Pour quel projet ?

#### — Présentation des projets

L'ADEME soutient les investissements relatifs à la préparation au tri et à la valorisation des biodéchets par les opérateurs de traitement de ces biodéchets :

- déemballage et déconditionnement, hygiénisation, associés ou non à du traitement par compostage et/ou méthanisation (hors bâti),
- plateformes de compostage de biodéchets (sont notamment éligibles les investissements visant à adapter les plates-formes de compostage de déchets verts existantes à l'accueil de biodéchets),
- investissements dans des équipements pour la mise en place d'une collecte par mobilité douce des déchets

alimentaires.

## Quelles sont les particularités ?

### — Dépenses inéligibles

Ne sont pas retenus :

- les équipements pour les producteurs de déchets organiques,
- les équipements ne concernant pas les process de préparation, tri, valorisation (exemple : véhicules...),
- les investissements dans les composteurs mécaniques, électro-composteurs, sécheurs, déshydrateurs ou autres équipements similaires pour les producteurs de biodéchets.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux d'aide de 60% maximum. Ces taux sont majorés pour les projets situés en Corse ou en Outre-Mer, respectivement de 5 et 15 points.

#### Cas général

- 60% pour les petites entreprises,
- 50% pour les moyennes entreprises,
- 40% pour les grandes entreprises.

#### Investissements en Outre-Mer

- 75% pour les petites entreprises,
- 65% pour les moyennes entreprises,
- 55% pour les grandes entreprises.

#### Investissements en Corse

- 65% pour les petites entreprises,
- 55% pour les moyennes entreprises,
- 45% pour les grandes entreprises.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Auprès de quel organisme

La demande de l'aide se fait en ligne sur [le site l'ADEME](#).

L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).

Pour plus d'informations sur ce dispositif, contacter l'ADEME via [le formulaire de contact](#).

---

## Organisme

### ADEME

#### Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

- **Accès aux contacts locaux**

Web : [www.ademe.fr/...](http://www.ademe.fr/)

---

## Déposer son dossier

- [https://moncompte.ademe.fr/auth/realms/master/protocol/openid-connect/auth?client\\_id=opale&redirect\\_uri=https%3A%2F%2Fvosaides.ademe.fr%2Flogin&state=1569f3ba-2412-4c34-8335-4ca01856fdec&response\\_mode=fragment&response\\_type=code&scope=openid&nonce=e00e478c-001e-428a-9610-0687b63874be&code\\_challenge=YRu65lv\\_XKbnLj5SGSns4FSqLD6I\\_9fNgyRqW46QGZo&code\\_challenge\\_method=S256](https://moncompte.ademe.fr/auth/realms/master/protocol/openid-connect/auth?client_id=opale&redirect_uri=https%3A%2F%2Fvosaides.ademe.fr%2Flogin&state=1569f3ba-2412-4c34-8335-4ca01856fdec&response_mode=fragment&response_type=code&scope=openid&nonce=e00e478c-001e-428a-9610-0687b63874be&code_challenge=YRu65lv_XKbnLj5SGSns4FSqLD6I_9fNgyRqW46QGZo&code_challenge_method=S256)

---

## Liens

- [Guide pour déposer une demande](#)